

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

Membres absents : M. MASSON - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Rue Charles Dumont/Boulevard Kennedy - Entretien d'un double alignement de platanes, propriété de l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, par les services municipaux - Convention

Madame Popard, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon a réalisé la construction d'un ensemble immobilier de quarante-cinq logements sur un terrain situé à l'angle du boulevard Kennedy et de la rue Charles Dumont à Dijon.

A l'origine du projet il a été demandé à l'Opac de conserver un double alignement de platanes, car la bande de terrain sur laquelle ils sont plantés devait être cédée à la Ville en vue du réaménagement du carrefour Charles Dumont/Kennedy.

Cette opération ayant été abandonnée, la rétrocession est devenue sans objet.

Toutefois, en raison de l'intérêt que présente, dans ce secteur, la conservation de ces arbres, sur le plan environnemental et paysager, la Ville est disposée, en contrepartie de leur maintien, à faire intervenir son service des espaces verts pour leur entretien.

Une convention est proposée pour définir les modalités de cette intervention.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord pour que le double alignement de platanes situé sur le territoire de la résidence édifiée à l'angle du boulevard Kennedy et de la rue Charles Dumont, propriété de l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, soit entretenu par la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville ;

2 - approuver le projet de convention proposé, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ